

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

Conseil communautaire du 31 mars 2009
Salle des fêtes
SAINT PARDOUX

Procès-verbal

L'an deux mil huit, le 31 mars à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle du foyer rural de SAINT PARDOUX sous la présidence de M Pascal OLIVIER.

Etaient présents : P Origny (suppléant de J Tournayre), PH Marsault , M Dupont, C Ramdame (remplaçante de G Desprez), C Rongeon, Y Pacreau , S Fournier, N Girardeau (suppléante de O Bienvendu), C Morisset, N Fortuné , B Renoux, s Destandau , B Faucher, S Juin, R Perrin, M Giraudon, M Miot (suppléante de J Bâcle, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, A Pelletier, J Libner, F chauvancy, , P Olivier, M Bouchet, N Mineau, A Lebeau (suppléant de P Coury), M Pineau, B Bonnet, D Meen,

Etait également présent : M Olivier VERNEGEOL , trésorier

Pouvoirs : Laurent GAUTHIER à Bernard FAUCHER,

Excusés : néant

Absents : néant

Secrétaires de séance : Dominique MEEN assisté de Mme Cathelineau

Monsieur PERRIN, maire de la commune accueille l'assemblée avec joie et espère que le travail de l'assemblée sera fructueux.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 21 h

Ordre du jour :

- 1. Approbation PV conseil du 12 mars 2009**
- 2. Vote du compte de gestion du trésorier 2008**
- 3. Décision affectation du résultat 2008**
- 4. Vote du taux de TP**
- 5. Vote Budget primitif 2009**
- 6. Etude diagnostic urbanisme intercommunal**
- 7. Questions diverses**

1. Approbation PV conseil communautaire du 12 mars 2009

Il est demandé un rajout sur la question 8 : Financement projets mandature à savoir :
Financement par ligne de trésorerie -de préférence- pour 5 000 000 euros ***pour l'ensemble des projets de la mandature***

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du compte de gestion du trésorier 2008

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des

mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil communautaire, à l'unanimité déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. décision affectation des résultats 2008

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2008

Considérant que les écritures des comptes de gestion du Trésorier sont conformes à celles des comptes administratifs

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2008

Constatant que les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes présentent les résultats ci-dessous

Le président propose l'affectation des résultats de l'année 2008 comme suit :

BUDGETS	Résultat d'exploitation 2008	Résultat reporté fonctionnement n-1	Résorption déficit investissement Compte 1068	Report en investissement	Report en fonctionnement
Principal	441 944.38	113 626.43	555 570.81	-880 791.78	0
Annexe minoterie	8 753.12	0	7 936.96		816.16
Annexe zae la chabirandière	0			-165 425.60	

M Vernegeol explique l'intérêt de ne pas recourir à l'emprunt pour couvrir le déficit d'investissement.

Le conseil à l'unanimité adopte ces dispositions.

4. vote taux TP

M Olivier explique que le Bureau à la majorité ne souhaite pas augmenter le taux de TP malgré un budget serré en 2009.

Considérant que le taux de taxe professionnelle est fixé actuellement à 9.26 % sur l'ensemble du territoire depuis le passage à la TPU en 2000.

Considérant l'augmentation de 2.72 % des bases d'imposition pour l'année 2009 générant un produit attendu de taxe professionnelle à taux constant de 584 028 euros

Conscient que les ressources en matière fiscale de la communauté de communes sont générées exclusivement du produit de la taxe professionnelle et que celles-ci seront remises en cause par l'Etat.

Considérant que dans le contexte économique actuel, il ne convient pas d'accentuer la pression fiscale sur les entreprises et qu'il est préférable de maîtriser, voire réduire les dépenses budgétaires en privilégiant la réflexion sur la mutualisation et/ou la fusion de collectivités

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide le maintien du taux de TP à 9.26 % pour l'année 2009.

5. Vote du budget primitif 2009

Un document est distribué

M Olivier présente les propositions budgétaires par compétence sur écran pour une meilleure lecture analytique.

Il évoque les économies envisagées sur certains postes et les nouvelles décisions budgétaires évoquées lors de précédents conseil.

Sur proposition du Bureau, il est demandé de voter le budget primitif 2009 comme suit

Présentation consolidée	Fonctionnement	Investissement
	Depenses = recettes	Dépenses = recettes
BUDGET PRINCIPAL	2 265 500.00 €	2 708 130.78 €
BUDGET ANNEXE MINOTERIE	10 423.04 €	15 396.95 €
BUDGET ANNEXE ZAE CHABIRANDIERE	303 086.94 €	438 512.54 €
TOTAL	2 579 009.98 €	3 162 040.27 €

Le conseil communautaire adopte les budgets primitifs à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention)

6. Diagnostic intercommunal

Vu la décision du conseil communautaire du 25 septembre 2008 décidant la réalisation d'une étude d'aide à la décision pour mener une réflexion sur un document d'urbanisme à l'échelle intercommunal,

Considérant le cahier des charges de consultation validé par les membres du bureau,

Considérant le coût estimatif de l'étude de 40 000 euros finançable à 50 %

Et le contenu de la mission :

- diagnostic du territoire à l'échelle intercommunal, identification des enjeux et hiérarchisation
- analyse de l'échelle territoriale pertinente pour l'élaboration d'un document d'urbanisme et proposition d'une méthodologie de mise en œuvre le cas échéant
- analyse de l'échelle territoriale pertinente pour mener certains projets en partenariat avec les territoires voisins

Il est proposé de lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'étude, selon une procédure adaptée avec publicité préalable (art 28 du CMP),

Procédure :

Envoi publicité le 2 avril 2009

Retour des candidatures le 4 mai 2009

Analyse des candidatures le 26 mai 2009 ; choix de 4 - 5 bureaux d'études

Audition des bureaux d'études pré-retenus

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Président à lancer une consultation en vue de choisir un bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic intercommunal et la pertinence d'un PLU intercommunal

Et désigne les membres suivants pour suivre le choix du bureau d'étude :

PV conseil 31.03.09

Bernard BONNET, Francis CHAUVANCY, Patrice MIMÉAU, Nadine MINEAU, Christian RONGEON, Odile BIENVENU, Yannick PACREAU, Bernard FAUCHER, Jean TOURNAYRE, Pascal OLIVIER, Paul MOREAU, Bernard RENOUX.

7. Questions diverses

Inauguration Ombrelle : 6 mai 2009 à 17 h

Inauguration école Beaulieu : 9 juin 2009 à 17 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30